



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-108

OBJET : PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE - PLAN D'ACTIONS ET DEMANDE D'AUDIT DE LABELLISATION

DÉLIBÉRATION : 2026-108  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE - PLAN D'ACTIONS ET DEMANDE D'AUDIT DE LABELLISATION

**RAPPORTEUR : Elsa NOBLET**

Le programme Territoire Engagé Transition Écologique [TETE] de l'Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Énergie [ADEME], met à disposition une méthode, des outils et un accompagnement, afin de soutenir la mise en œuvre de la transition écologique au sein des collectivités.

Le programme est construit pour être complémentaire d'autres dispositifs tels que le Plan Climat Air Énergie Territorial [PCAET] ou le Plan Local d'Urbanisme métropolitain [PLUm]. Il est également un levier pour aller plus loin que le seul cadre réglementaire.

La volonté de bifurcation écologique de la Ville de Saint-Herblain s'incarne dans la déclinaison de la démarche TETE. Dans la continuité du diagnostic réalisé, un programme d'actions pluriannuel a été élaboré. Il permet d'établir une feuille de route pour les quatre ans à venir.

Afin de répondre aux enjeux de transition écologique, le plan d'actions s'articule autour de trois axes structurants, cohérent avec la nécessité de transversalité :

- AXE 1 : S'organiser, s'engager et accompagner les changements
- AXE 2 : Agir sur le grand territoire
- AXE 3 : Être exemplaire

Cette approche transversale illustre la volonté d'inscrire la bifurcation écologique comme invariant dans la construction et la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Une approche nécessaire au regard des ambitions fortes que nous nous sommes fixées en matière d'adaptation au dérèglement climatique, de respect de la nature et du vivant, de facilitation des déplacements alternatifs, et d'une ville plus sobre et innovante.

En effet, cette nouvelle mandature affirme sa volonté de placer la transition écologique au cœur de l'action municipale, en cohérence avec les exigences du label *Territoire Engagé Transition Écologique*. Nous entendons structurer l'ensemble de nos politiques publiques autour d'une trajectoire climat-air-énergie ambitieuse, fondée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. Cette orientation se traduit par la généralisation d'un budget intégrant l'impact environnemental des dépenses, l'accélération de la rénovation énergétique du patrimoine communal, le développement des énergies renouvelables, la renaturation des espaces publics et scolaires, ainsi que le renforcement des mobilités actives. Nous souhaitons également promouvoir une gestion durable des ressources, encourager l'économie circulaire et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, notamment via des dispositifs de participation citoyenne renforcés. Par cette démarche, nous affirmons notre engagement à structurer une transition écologique cohérente, mesurable et partagée, au service d'un territoire plus résilient et plus durable.

L'approbation de cette feuille de route permet à la ville de poursuivre et d'accélérer les efforts déjà menés et de demander, au regard des résultats obtenus dans le cadre de l'état des lieux, un audit de labellisation auprès de l'ADEME. Une démarche d'amélioration continue, s'inscrivant dans le temps long.

Le coût de l'audit est pris en charge par l'ADEME, et l'accompagnement par notre conseillère est intégré au marché existant.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer dans le cadre de l'engagement de la Ville au programme Territoire Engagé Transition Ecologique, sur le plan d'actions associé, ainsi que sur la demande d'audit de labellisation auprès de l'ADEME.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan d'actions Territoire Engagé Transition Ecologique annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander le label Territoire Engagé Transition Ecologique – volet Climat Air Energie, à déposer le dossier au nom de la Ville de Saint-Herblain, et à signer tous les documents afférents à la labellisation,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 22/06/2026

Le secrétaire de séance



Vincent LE GARJAN

Le Maire



Bertrand AFFILÉ